



Dossier du BHI N° S1/5062

LETTRE CIRCULAIRE 06/2006
18 janvier 2006

**INTENTION DE L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI)
DE DEVENIR UNE ORGANISATION PARTICIPANTE
AU GROUPE SUR L'OBSERVATION DE LA TERRE (GEO)**

Référence: a) Programme de travail de l'OHI 2003-2007
b) LC 51/2005 en date du 17 mai 2005

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Le Séminaire de l'OHI sur « Le rôle des Services hydrographiques en ce qui concerne les données géospaciales et l'infrastructure de planification » a eu pour conséquence la recommandation que l'OHI participe au Groupe sur l'observation de la Terre (GEO). Cette recommandation a été présentée comme un moyen efficace pour l'OHI de connaître et d'agir sur une quantité d'activités locales, nationales, régionales et internationales touchant aux divers aspects de l'infrastructure des données spatiales. Comme il est indiqué dans la lettre circulaire en référence, l'OHI a procédé de même en adhérant à INSPIRE (Infrastructure pour les informations spatiales en Europe). L'adhésion de l'OHI à GEO est prévue dans le Programme de travail de l'OHI 2003-2007 **Elément 1.2 – Coopération avec les Organisations internationales.**

GEO est une organisation intergouvernementale, qui, en partenariat avec d'autres organisations, vise à créer, dans les dix années à venir, un Système des systèmes mondiaux d'observation de la Terre (GEOSS). A présent soixante (60) gouvernements et quarante-trois (43) organisations en sont, respectivement, membres et organisations participantes. Le programme de travail de GEO comprend des tâches relatives à la bathymétrie côtière à l'appui de la prévision, du contrôle et de l'atténuation des catastrophes, et à d'autres observations océanographiques menant à la réalisation du GEOSS. On peut trouver de plus amples informations sur le site web de GEO : www.earthobservations.org.

Les travaux de GEO sont menés grâce aux contributions en nature de ses membres et de ses organisations participantes – de la même manière que les groupes de travail du CHRIS élaborent les normes de l'OHI ou que les Services hydrographiques volontaires contribuent à alimenter l'Atlas numérique de la GEBCO. Il n'existe ni droit ni cotisation. En conséquence, le fait d'adhérer à GEO aura pour seule implication budgétaire les frais de participation aux séances plénières, comités et groupes de travail de GEO, selon qu'il convient. Le Comité de direction est d'avis que ce niveau de participation peut être intégré dans le budget courant et le programme de travail.

Il est demandé aux Etats membres de faire parvenir, le cas échéant, leurs commentaires sur l'intention de l'OHI de devenir une organisation participante au GEO, **avant le 1er mars 2006**. Si aucun commentaire négatif n'est reçu, le Comité de direction transmettra au Secrétaire général de GEO une demande pour devenir une organisation participante.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Comité de direction,

Contre-amiral Kenneth BARBOR
Directeur